

ANNONCES ADMINISTRATIVES



Communauté d'agglomération Pays Basque

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet d'élaboration du plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine de la Bastide-Clairence

Par arrêté du 07 juillet 2025, le Président de la Communauté d'agglomération Pays Basque a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet d'élaboration du Plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine de la commune de La Bastide-Clairence. Cette enquête publique se déroulera sur 30 jours consécutifs : du jeudi 04 septembre 2025 à 9 h au vendredi 03 octobre 2025 inclus jusqu'à 17 h.

L'élaboration du projet de Plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine de la commune de La Bastide-Clairence a pour objet de préserver et mettre en valeur le patrimoine situé dans le périmètre du Site patrimonial remarquable de la commune de La Bastide-Clairence. Il définit les règles applicables aux demandes de travaux dans le périmètre du Site patrimonial remarquable. Ce projet n'est pas soumis à évaluation environnementale en application de la décision de la Mission régionale d'autorité environnementale de la région Nouvelle-Aquitaine (MRAE) du 4 mars 2025.

Par décision n° E25000061/64 du 16 juin 2025, Monsieur le Président du Tribunal administratif de Pau a désigné **M. Patrice GOBIN**, Ingénieur général de 1^{ère} classe à la retraite, en qualité de commissaire enquêteur et **M^{me} Hélène SARRIQUET** en qualité de commissaire enquêtrice suppléante.

Le dossier d'enquête publique, composé des pièces et éléments requis, pourra être consulté pendant toute la durée de l'enquête :

- sous format papier, en Mairie de La Bastide-Clairence (rue Notre Dame, 64240 La Bastide-Clairence) aux jours et horaires habituels d'ouverture au public;
- sous format numérique, sur le site du registre dématérialisé accessible en suivant le lien : www.registre-dematerialise.fr/6441, ainsi que sur le site internet de la Communauté d'agglomération Pays Basque : www.communaute-paysbasque.fr.

Un accès gratuit au dossier d'enquête publique et au registre dématérialisé est garanti par la mise à disposition d'un poste informatique en mairie de La Bastide-Clairence (rue Notre Dame) aux jours et horaires habituels d'ouverture au public.

Toute personne peut également, à sa demande et à ses frais, obtenir communication d'une copie du dossier d'enquête auprès de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, chacun pourra consigner ses observations et propositions, ou les adresser au commissaire enquêteur :

- par courrier, au siège de l'enquête publique, à l'adresse : Monsieur le commissaire enquêteur - Dossier de Plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine de La Bastide-Clairence, Mairie, Rue Notre Dame, 64240 La Bastide-Clairence ;
- sur le registre en version papier tenu en Mairie de La Bastide-Clairence, rue Notre Dame, aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
- par voie électronique :

- préférentiellement : sur le registre dématérialisé visé ci-dessus (www.registre-dematerialise.fr/6441) qui permet la consultation du dossier et la transmission de courriers électroniques ;

- à l'adresse suivante : enquete-publique-6441@registre-dematerialise.fr, en indiquant comme objet : «Enquête publique Elaboration PVAP de La Bastide-Clairence».

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public (permanences) en mairie de La Bastide-Clairence (rue Notre Dame), **les jeudi 4 septembre (de 9 h à 12 h), samedi 20 septembre (de 9 h à 12 h) et vendredi 3 octobre 2025 (de 14 h à 17 h)**.

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur pourront être consultés en mairie de La Bastide-Clairence et à la Communauté d'Agglomération Pays Basque (15 avenue Foch, Bayonne) aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux pendant une durée d'un an ainsi que sur le site internet de la Communauté d'agglomération Pays Basque : www.communaute-paysbasque.fr

Le projet de Plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine de La Bastide-Clairence, éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera présenté pour accord au Préfet de région avant approbation en Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Pays Basque.

Les informations peuvent être demandées auprès de :

- la Communauté d'Agglomération Pays Basque (DGA de la stratégie territoriale) : 05.59.44.72.72 ;
- la Mairie de La Bastide-Clairence: 05.59.70.29.10.

Le Président



Communauté de Communes de Lacq-Orthez

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes de Lacq-Orthez Périmètres Délimités des Abords (PDA) des monuments historiques Abrogation des cartes communales

Par arrêté du 16 juillet 2025, le Président de la communauté de communes de Lacq-Orthez a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique portant sur le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal, des Périmètres Délimités des Abords (PDA) des monuments historiques et à l'abrogation des cartes communales, arrêté une première fois le 11 février 2025 puis arrêté une deuxième fois le 16 juin 2025.

Ce projet a fait l'objet d'une évaluation environnementale et d'un avis de l'autorité environnementale en date du 4 juin 2025 joint au dossier d'enquête.

L'enquête publique unique se déroulera **du lundi 18 août 2025 à 9 h au vendredi 26 septembre 2025 jusqu'à 17 h inclus**.

Le dossier d'enquête publique du projet d'élaboration du PLUi, des Périmètres Délimités des Abords (PDA) des monuments historiques et de l'abrogation des 32 cartes communales, pourra être consulté : La version papier du dossier d'enquête publique sera consultable auprès du service urbanisme (05.59.60.73.50) :

- Au siège de la CC Lacq-Orthez (Rond-point des Chênes à Mourenx - 64150) durant ses heures d'ouverture soit du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h,
- A l'antenne de la CC Lacq-Orthez (9 avenue du Pesqué à Orthez - 64300), durant ses heures d'ouverture soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h, le vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 16 h 30,

- A la mairie d'Arthez-de-Béarn (18 rue la Carrère) aux jours et heures de permanences du commissaire enquêteur définis ci-dessous dans le cadre de l'enquête publique,
- A la mairie de Monein (place Henri Lacabanne) aux jours et heures de permanences du commissaire enquêteur définis ci-dessous dans le cadre de l'enquête publique.

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne à sa demande et à ses frais, pendant l'enquête publique. La version numérique du dossier d'enquête publique sera consultable :

- sur le site internet de l'intercommunalité : <https://www.cc-lacqorthez.fr>, accessible 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24,
- sur un poste informatique mis à disposition du public donnant un accès gratuit au dossier numérique, au siège de la CC Lacq-Orthez, à son antenne d'Orthez ainsi que dans chacune des 60 mairies.

Afin que le public puisse faire part de ses observations et consulter l'ensemble des remarques reçues durant l'enquête, un registre d'enquête publique établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le Président de la commission d'enquête ou un membre de la commission, sera mis à sa disposition durant toute sa durée :

- A l'Hôtel de la communauté de communes, rond-point des Chênes à Mourenx - 64150, durant ses heures d'ouverture soit du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h,
- A l'Antenne de la CC Lacq-Orthez 9 avenue du Pesqué à Orthez - 64300 durant ses heures d'ouverture soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h, le vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 16 h 30,

- Dans les Mairies des 60 communes aux jours et heures d'ouvertures habituels, à l'exception des jours fériés.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et les propositions sur le projet de PLUi pourront être :

- Consignées sur les registres papiers d'enquête publique ouverts à la CC Lacq-Orthez, à son antenne d'Orthez et auprès des 60 communes membres aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle,

- Adressées par courrier postal avec la mention «Ne pas ouvrir» à l'adresse suivante : Monsieur le Président de la Commission d'enquête, projet de PLUi, communauté de communes de Lacq-Orthez - rond-point des Chênes - 64150 Mourenx. Le courrier sera enregistré à la date de sa réception,

- Adressées par voie électronique à la commission d'enquête, via l'adresse électronique suivante : enquete-publique-plui@cc-lacqorthez.fr,

cc-lacqorthez.fr,

- Déposées par voie électronique dans le registre numérique dématérialisé à l'adresse : <https://www.cc-lacqorthez.fr/vivre-et-habiter/me-loger-renover-construire/plan-local-durbanisme-intercommunal-plui>, et à partir du 21 août 2025 sur le lien suivant : <https://www.cc-lacqorthez.fr/qui-sommes-nous/notre-projet-de-territoire-et-nos-grandes-actions/le-plan-local-durbanisme-intercommunal-plui>,

- Adressées de vive voix, à un membre de la Commission d'enquête lors des permanences prévues et mentionnées plus bas.

Les observations formulées après le vendredi 26 septembre 17 h ne pourront pas être prises en compte par la commission d'enquête.

Durant la durée de l'enquête publique, les registres d'enquête seront régulièrement complétés par les observations émises par voie postale ou électronique, et consultables de façon dématérialisée sur le site internet de la CC Lacq-Orthez

<https://www.cc-lacqorthez.fr/vivre-et-habiter/me-loger-renover-construire/plan-local-durbanisme-intercommunal-plui> et à partir du 21 août 2025 sur le lien suivant : <https://www.cc-lacqorthez.fr/qui-sommes-nous/notre-projet-de-territoire-et-nos-grandes-actions/le-plan-local-durbanisme-intercommunal-plui> ; les observations déposées sur les registres d'enquête papiers seront également publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé et donc visibles par tous.

Par décision du 5 juin 2025, la Vice-présidente du Tribunal Administratif de Pau a désigné une commission d'enquête qui est composée comme suit : **M. Pierre BUIS**, Président de la commission d'enquête, **M^{mes} Michelle BONNET MEUNIER et Françoise LACOIN VILLENAVE, MM. Daniel DECOURBE, et Christian DENUX**, membres titulaires, **M. Jean-Pierre NOBLET**, membre suppléant, qui se tiendra à disposition du public aux lieux, jours et heures de l'enquête publique :

Hôtel de la CC Lacq-Orthez à Mourenx
- **Lundi 18 août 2025 de 9 h à 12 h,**
- **Samedi 20 septembre 2025 de 9 h à 12 h,**
- **Vendredi 26 septembre 2025 de 14 h à 17 h.**

Mairie de Monein
- **Mardi 19 août 2025 de 14 h à 17 h,**
- **Mercredi 27 août 2025 de 9 h à 12 h,**
- **Samedi 6 septembre 2025 de 9 h à 12 h,**
- **Mercredi 10 septembre 2025 de 14 h à 17 h.**

Antenne de la CC Lacq-Orthez à Orthez
- **Mercredi 20 août 2025 de 9 h à 12 h,**
- **Mardi 26 août 2025 de 9 h à 12 h,**
- **Mercredi 3 septembre 2025 de 14 h à 17 h,**
- **Samedi 13 septembre 2025 de 9 h à 12 h.**

Mairie d'Arthez-de-Béarn
- **Vendredi 22 août 2025 de 14 h à 17 h,**
- **Samedi 30 août 2025 de 9 h à 12 h,**
- **Mercredi 24 septembre 2025 de 14 h à 17 h.**

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête, transmis au Président de la communauté de communes dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête, seront tenus durant un an à la disposition du public à l'Hôtel de la CC Lacq-Orthez à Mourenx, sur son site internet.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de PLUi, des Périmètres Délimités des Abords (PDA) des monuments historiques et d'abrogation des 32 cartes communales, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête, sera soumis à la décision du conseil communautaire de la CC Lacq-Orthez pour approbation.

Le Président,
Patrice LAURENT

SERVICES -
URGENCE

URGENCES

OLORON

Gendarmerie → 05.59.39.04.17.

Centre hospitalier → 05.59.88.30.30.

ORTHEZ

Gendarmerie → 05.59.67.27.00.

Centre hospitalier → 05.59.69.70.70.

PAU

S.A.M.U. → Tél. 15

Police et gendarmerie → 17

Sapeurs-pompiers → 18

« SOS Médecins »

→ 05.59.62.44.44.

Centre anti-poisons → 05.56.96.40.80.

jour et nuit.

Cardiologie - Clinique

cardiologique

d'Aressy → 05.59.82.26.00,

24 h/24.

Centre hospitalier de Pau

→ 05.59.92.48.48.

Polyclinique Pau Pyrénées, site

Navarre, Urgences → 05 59

14.55.14.

Centre hospitalier

→ 05.59.92.48.48.

Centre hospitalier des

Pyrénées (ancien CHS)

→ 05.59.80.90.90.

Urgences psychiatriques

→ 05.59.80.94.63.

GARES

Site internet TER

Nouvelle-Aquitaine

www.ter.sncf.com/nouvelle-aquitaine

Allo TER : 0800 872 872 (service

par téléphone) N° vert appel gratuit

Appli SNCF (disponible sur les

smartphones).

Pour une réservation des trains

longues distances

(TGV/Intercités) :

site internet : www.oui.sncf

Par téléphone au : 36 35 (7j/7 et

de 7h à 22h service gratuit + prix

d'un appel)

Depuis son smartphone : l'appli

SNCF

SERVICES

OLORON

Mairie → 05.59.39.99.99.

Dépannage électricité →

0810.333.364

Dépannage gaz → 0810 433 065

CHAQUE LUNDI DU 7 JUILLET AU 25 AOÛT

Vos vacances réussies avec «L'Hebdo de l'été»

Votre supplément de 12 pages imaginé et conçu pour offrir un maximum de bons plans aux vacanciers et aux Béarnais qui restent ici avec :

- les propositions de sorties des 7 offices de tourisme du Béarn,
- une étape sur notre route des mousquetaires,
- la découverte d'un savoir-faire local à tester soi-même,
- des trains comme nulle part ailleurs...

Pour s'évader en pleine nature, découvrir le Béarn et profiter des Pyrénées...

